



**REGLEMENT FINANCIER APPLICABLE
ANNEE SCOLAIRE 2024.2025**

LYCEE DES METIERS SAINT CHARLES – 02 300 CHAUNY

CLASSE	ELEVE EXTERNE	ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE	ELEVE INTERNE
3 ^{ème} Prépa Pro	702 € par an 70.20 € par mois	1939.50 € par an 193.95 € par mois	4260 € par an 426.00 € par mois
Seconde Professionnelle Seconde CAP	702 € par an 70.20 € par mois	1895.50 € par an 189.55 € par mois	4585 € par an 458.50 € par mois
Terminale CAP	828 € par an 82.80 € par mois	2021.50 € par an 202.15 € par mois	4711 € par an 471.10 € par mois
Première Professionnelle Terminale Professionnelle (sauf 1 ^{ère} MS et TMS)	828 € par an 82.80 € par mois	1906 € par an 190.60 € par mois	4725 € par an 472.50 € par mois
Première MS	828 € par an 82.80 € par mois	2021.50 € par an 202.15 € par mois	4711 € par an 471.10 € par mois
Terminale MS	838 € par an 83.80 € par mois	1993 € par an 199.30 € par mois	4735 € par an 473.50 € par mois
BTS Scolaire	838 € par an 83.80 € par mois	1955 € 195.50 € par mois	4708 € par an 470.80 € par mois

APPRENTISSAGE

BP ATPS CAP MVA	-	513.50 € par an 51.35 € par mois	1827 € par an 182.70 € par mois
BTS (MOS-NDRC-MV) BAC PRO MVA (1 ^{ère} et terminale)	-	750.50 € 75.05 € par mois	2650 € par an 265.00 € par mois

Les tarifs indiqués sont des forfaits annuels qui tiennent compte des périodes de formation en milieu professionnel.

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ INTÉGRALEMENT

Les changements de régime ne se font qu'à titre exceptionnel et ne peuvent avoir lieu qu'en fin de trimestre sur demande écrite et après accord du service comptabilité,
(soit avant le 1^{er} Janvier 2025 ou avant le 1^{er} Avril 2025 le cachet de la poste ou date du mail faisant foi.

La facture est annuelle et payable soit :

- 1- Par prélèvement automatique (1/10^{ème} de Septembre à Juin ou 1/12^{ème} de Septembre à Août) le 5 de chaque mois.
Demander un imprimé au service comptabilité.
- 2- Par chèque ou en espèces : mensuellement (au plus tard le 7 de chaque mois) ou trimestriellement (le 1/3 de la facture pour le 15/09/2024, les 2/3 pour le 15/01/2025, le solde pour le 15/04/2025).
- 3- Paiement en ligne avec Ecole Directe

Diverses cotisations et fournitures (Diocésaine, Association Sportive, APEL, ...) s'ajoutent à ces tarifs.

Le montant maximum s'élève à **80 € pour un enfant et par an.**